



**SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2024**

Le quinze novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal sur convocation du 9 novembre 2024, s'est réuni en séance publique, à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

**Étaient présents** : M. Jean-René BINET, Maire,  
M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.  
MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

**Absents excusés** : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

**Secrétaires de séance** : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

Présents : 10

Votants : 14

**Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte (cf. délibération 2024-06-01)

**Ordre du jour**

- 1- Approbation et validation du procès-verbal du 13 septembre 2024 ;
- 2- Approbation et validation du procès-verbal du 22 octobre 2024 ;
- 3- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 4- Vote des loyers et des frais de personnel des hébergements communaux ;
  - . Loyer des campings,
  - . Loyer des gîtes,
  - . Charges liées aux frais de secrétariat et de service technique,
- 5- Tarifs communaux pour 2025
  - . Tarifs des redevances d'occupation d'emplacements dans les campings pour 2025
  - . Tarifs de location de mobil-homes communaux pour 2025
  - . Tarifs de location des parcelles communales pour les mobil-homes privés pour 2025
  - . Tarifs de l'aire de camping-cars pour 2024
  - . Tarifs de location de la salle du Sud pour 2025
  - . Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025
- 6- Vente d'un mobil-home au prix de 4000,00 €
- 7- SDEM 50 – Augmentation de la capacité de charge des IRVE
- 8- Devis pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car
- 9- Devis pour la réfection du plafond au Camping du Sud
- 10- Devis pour remplacement de la chaudière au Camping du Sud (eau chaude et sanitaires)
- 11- Devis pour remplacement de la chaudière fioul de la salle du Sud (chauffage)
- 12- Décision à prendre pour la vidéoprotection et examen des devis
- 13- Société VALOCÏME - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 195
- 14- Presbytère : détermination du loyer et convention de gestion
- 15- Questions diverses.

### **1- Approbation et validation du procès-verbal du 13 septembre 2024**

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **2- Approbation et validation du procès-verbal du 22 octobre 2024**

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **3- Désignation d'un secrétaire de séance :**

Mesdames Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN sont désignées en tant que secrétaires de séance. -----

### **4- Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte (cf. délibération 2024-06-01 et copie du mail du 12/06/2024)**

Délibération 2024-11-01

Monsieur Louis TEYSSIER, conseiller délégué au littoral de la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage et de Monsieur Hervé GUILLE, vice-président de l'eau, présentent le projet de structure et les dossiers financiers au conseil municipal (cf. délibération 2024-06-01 et copie du mail du 12/06/2024).

Le conseil communautaire du 13 novembre 2024 a conduit à mettre en lumière une divergence d'approche entre la commune de Hauteville-sur-Mer et la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB).

Qu'il s'agisse de l'entretien et de la surveillance des ouvrages de protection, des rechargements en sable ou de la mise en œuvre de solutions aux difficultés suscitées par la montée des eaux, la gestion du littoral suppose des moyens humains et financiers que la communauté de communes aura de grandes difficultés à assumer seule. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des communes du littoral s'est accordée avec CMB pour créer une structure partenariale qui pourrait être un syndicat mixte ouvert. L'intérêt réside alors dans la possibilité d'y faire entrer d'autres partenaires – Région, Département, ASA etc... - et de disposer ainsi de ressources plus importantes. La commune de Hauteville-sur-Mer estime que cette voie est la meilleure pour garantir de disposer rapidement de moyens à la hauteur des enjeux. Le conseil municipal a voté pour cette solution à l'unanimité dans sa séance du 28 juin dernier. Cependant, plutôt que de se lancer immédiatement dans la création de cette structure, CMB a estimé qu'il fallait procéder dans un premier temps à des recrutements au sein de ses services et a demandé aux communes de contribuer financièrement à ces recrutements. C'est ce point qui a fait naître le désaccord. La commune de Hauteville-sur-Mer craignait en effet que, dès lors que ces recrutements seraient effectués, l'urgence de la création de cette structure partenariale ne disparaisse et que les délais annoncés pour sa mise en œuvre (un à deux ans) ne s'étirent. La crainte hautaise est fondée sur la mauvaise expérience tirée des multiples retards pris par CMB dans la mise en œuvre d'un projet particulièrement important pour Hauteville-sur-Mer et ses habitants : la digue des Garennes. Le système d'endiguement, dont elle est un élément essentiel, devait en effet être déclaré au plus tard le 30 juin 2021. 3 ans et demi plus tard, ce système n'est toujours pas déclaré. Un tel retard est de nature à altérer la confiance des élus hautais. C'est pour cette raison que la commune de Hauteville-sur-Mer a entendu maintenir son exigence de lancement immédiat de la structure partenariale.

Cependant, pour manifester sa bonne volonté et trouver l'apaisement nécessaire au bon fonctionnement de l'intercommunalité, le conseil municipal a décidé, d'assouplir sa position.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de verser à CMB une subvention pour le recrutement de deux agents en charge du littoral en assortissant sa délibération de quelques conditions. Le financement – 11 666,00 euros – est accordé pour une année et pourra être renouvelé, une seule fois, au regard du bilan des actions accomplies lors de la première année d'existence du service ainsi créé.
- Décide que la commune de Hauteville-sur-Mer participera aux recrutements.

## **5- Vote des loyers et des frais de personnel des hébergements communaux**

- **Loyers des campings**  
Délibération 2024-11-02

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le montant du loyer qui doit être fixé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par chaque camping pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire indique que le chiffre d'affaires a augmenté de 5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour l'année 2024, le loyer du camping des Garennes à hauteur de 73 650 € ;
- Décide de fixer, pour l'année 2024, le loyer du camping du Sud à hauteur de 47 100 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour émettre les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 120 750 €.

- **Loyers des gîtes**  
Délibération 2024-11-03

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le montant du loyer qui doit être fixé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par les gîtes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour l'année 2025, le loyer des gîtes à hauteur de 10 000 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour émettre les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 10 000 €.

- **Charges liées aux frais de secrétariat et de service technique**  
Délibération 2024-11-04

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il doit délibérer sur le montant des frais de secrétariat et des travaux d'entretien divers que les campings doivent reverser à la commune au titre de l'année 2024.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de considérer ce montant en nombre d'heures effectuées par les agents au taux horaire brut du grade le plus élevé de ces derniers par filière, à savoir celui d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour le secrétariat de mairie et celui d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour les services techniques.

Dès lors, considérant que Mmes PEPIN et MARTIGNONI exercent des fonctions de secrétariat pour les campings à hauteur de 180 heures par an, que le taux horaire brut chargé du grade le plus élevé appliqué est de 17.00 €, il en résulte un total de frais établi comme suit : 180 heures x 17.00 € = 3 060.00 €.

De même, considérant que les agents municipaux des services techniques (MM. CORRON, DELAUNE, MAQUEREL et PICQUENARD) ont exécuté en 2024 pas moins de 1 100 heures pour des travaux d'entretien divers dans les deux campings, à l'aire de camping-cars et dans les gîtes, que le taux horaire brut chargé du grade le plus élevé est de 18.00 €, il en résulte un total de frais établi comme suit : 1 100 heures x 18.00 € = 19 800 €.

Prise en compte les charges de salaires à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour l'année 2024, les frais de secrétariat à hauteur de 3 060.00 € ;
- Décide de fixer, pour l'année 2024, les frais de service technique à hauteur de 19 800.00 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour émettre les écritures comptables correspondantes.

## 6- Tarifs communaux pour 2025

- Tarifs des redevances d'occupation d'emplacements dans les campings pour 2025  
Délibération 2024-11-05

REDEVANCES D'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS DANS LES CAMPINGS	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<b>Redevance journalière pour adulte</b>			
Juillet - août :	4.55	4.23	4.65
Autres mois :	4.00	3.73	4.10
<b>Redevance journalière pour enfant de moins de 12 ans</b>			
Juillet - août :	3.35	3.14	3.45
Autres mois :	3.15	2.95	3.25
<b>Emplacement journalier tente ou caravane</b>			
Juillet - août :	3.90	3.64	4.00
Autres mois :	3.60	3.96	3.70
<b>Redevance journalière branchement électricité (TVA à 20 %)</b>	4.50	3.83	4.60
<b>Redevance journalière garage mort</b>			
Juillet - août :	19.40	18.09	19.90
Autres mois :	5.30	4.95	5.45
<b>Redevance journalière pour animaux domestiques (y compris les mobil-homes privés)</b>			
Tarif journalier :	2.00	1.86	2.05
<b>Groupes d'enfants et de jeunes (- de 18 ans) encadrés et affiliés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)</b>			
Juillet - août :	4.45	4.14	4.55
Autres mois :	4.10	3.82	4.20
<b>Groupes d'adultes rattachés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)</b>			
Juillet - août :	5.25	4.91	5.40
Autres mois :	5.05	5.05	5.20
<b>Frais de dossier :</b>	18.80	17.55	19.30
<b>Camping-cars (Hors haute saison soit du 15/03 au 15/06 et du 15/09 au 15/11)</b>			
Tarif pour 24h pour 4 personnes avec électricité 6 ampères :	13.10	12.72	14.00
Tarif jusqu'à 12h supplémentaires :	10.90	10.45	11.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

- **Tarifs de location de mobil-homes communaux pour 2025**  
Délibération 2023-12-06

<b>MOBIL-HOMES</b>	<b>TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM</b>	<b>TARIFS 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES</b>	<b>TARIFS 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES</b>
<b><i>Moyenne saison (mai, juin et septembre)</i></b>			
<b><i>4/6 personnes</i></b>			
À la quinzaine :	780.00	727.27	800.00
À la semaine :	410.00	381.82	420.00
À la journée :	85.00	81.82	90.00
<b><i>6/8 personnes</i></b>			
À la quinzaine :	855.00	800.00	880.00
À la semaine :	450.00	422.73	465.00
À la journée :	95.00	90.91	100.00
<b><i>Haute saison (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août)</i></b>			
<b><i>4/6 personnes</i></b>			
À la quinzaine :	920.00	859.09	945.00
À la semaine :	515.00	481.82	530.00
À la journée :	125.00	118.18	130.00
<b><i>6/8 personnes</i></b>			
À la quinzaine :	1 020.00	950.00	1 045.00
À la semaine :	565.00	527.27	580.00
À la journée :	135.00	127.27	140.00
<b><i>Par personne et par jour (au-delà de 4 occupants pour les 4/6 personnes et au-delà de 6 occupants pour les 6/8 personnes)</i></b>			
Basse et moyenne saison :	8.10	7.55	8.30
Haute saison :	9.80	9.18	10.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

- **Tarifs de location des parcelles communales pour les mobil-homes privés pour 2025**  
Délibération 2023-12-07

	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Redevance annuelle forfaitaire :	1390.00	1 295.45	1 425.00
Prix au mètre carré :	7.90	7.36	8.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

- **Tarifs de l'aire de camping-cars pour 2025**  
Délibération 2024-11-08

	TARIF 2024 TTC VOTÉ PAR LE CM	TARIF 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉ PAR LA COMM. FINANCES	TARIF 2025 PROPOSÉ PAR LA COMM. FINANCES
Tarif à la nuitée, pour occupation d'une durée de 24h :	13.00	12.14	13.35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

- **Tarifs de location de la salle du Sud pour 2025**  
Délibération 2024-11-09

	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 20 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 TTC PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<i>Habitants de la commune</i>			
Un repas (le midi) :	170	150.00	180.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	230	200.00	240.00
<i>Habitants hors commune</i>			
Un repas (le midi) :	220	191.67	230.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	310	270.83	325.00
<i>Majoration pour chauffage</i>			
Par jour (le midi) :	150	133.33	160.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	230	200.00	240.00
<i>Associations</i>			
Associations hautaises (sans chauffage) :	1 gratuité par an		
Associations (hors chauffage) :	110	95.83	115.00
Activités associatives régulières (associations hautaises) :	Mise à disposition gratuite sous réserve de disponibilité de la salle		
<i>Majoration pour chauffage</i>			

Par jour :	150	133.33	160.00
Week-ends et jours fériés :	230	200.00	240.00
<i>Location pour ateliers divers</i>			
Journée (hors chauffage) :	170	150.00	180.00
Majoration pour chauffage :	150	133.33	160.00
<i>Vin d'honneur</i>			
Vin d'honneur (hors chauffage) :	85	75.00	90.00
Majoration pour chauffage :	75	66.67	80.00
<i>Arrhes de réservation de la salle :</i>	30 % du prix TTC de la location		
<i>Dépôt de garantie :</i>	250	220.83	265.00
<i>Location de la vaisselle</i>			
Un couvert = 3 verres, assiettes, couverts + nombre de plats nécessaires pour le service :	1.00	0.88	1.05
Location de coupes à champagne pour vin d'honneur (la douzaine) :	2.35	2.08	2.50
<i>Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante</i>			
Assiette :	3.25	2.88	3.45
Verre :	1.10	1.00	1.20
Coupe à champagne :	2.35	2.08	2.50
Tasse :	1.75	1.54	1.85
<i>Forfait ménage</i>			
Forfait ménage :	120	105.00	126.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

- **Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025**  
Délibération 2024-11-10

	<b>TARIFS 2024 VOTÉS PAR LE CM</b>	<b>TARIFS 20245 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES</b>
<i>Habitants de la commune</i>		
Un repas	100.00	<b>105.00</b>
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	170.00	<b>175.00</b>
<i>Habitants hors commune</i>		
Un repas	150.00	<b>155.00</b>
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	220.00	<b>225.00</b>
<i>Associations</i>		
Associations hautaises (hors chauffage) :	1 location gratuite par an	
Associations (hors chauffage) :	70.00	75.00
Activités associatives régulières (associations hautaises) :	Mise à disposition gratuite sous réserve de disponibilité de la salle	

<i>Location pour ateliers divers</i>		
Journée hors chauffage	110.00	115.00
Majoration pour chauffage	80.00	85.00
<i>Vin d'honneur</i>		
Vin d'honneur	65.00	70.00
<i>Majoration pour chauffage</i>		
Par demi-journée ou journée	80.00	85.00
Par week-ends et jour fériés :	150.00	155.00
<i>Arrhes de réservation de la salle :</i>	30 % du prix de de la location	
<i>Dépôt de garantie :</i>	250.00	255.00
<i>Forfait ménage</i>		
Forfait ménage :	90.00	95.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

- **Tarifs communaux pour 2025**  
Délibération 2023-12-11

Tarifs communaux	Tarifs 2024 VOTÉS PAR LE CM	Tarifs 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<b>Droits de voirie : au m<sup>2</sup> et par jour pour les commerçants ambulants</b>		
Terrasse et commerçant ambulant installé pour un mois :	0.50	0.55
Commerçant ambulant (par demi-journée) :	20.00	25.00
<b>Concessions dans les cimetières</b>		
Concession de caveau 50 ans :	235.00	240.00
Concession de caveau 30 ans :	180.00	185.00
Concession de caverne 50 ans :	180.00	185.00
Concession de caverne 30 ans :	120.00	125.00
<b>Caveaux et urnes funéraires</b>		
Caveau 3 places :	2 030.00	2 080.00
Caveau 2 places :	1 700.00	1 745.00
Caverne :	320.00	330.00
<b>Bâtiment d'hivernage</b>		
Au mètre carré par année :	22.00	23.00
<b>Tarifs divers</b>		
- Blé empoisonné - prix au kg (sachet de 500 g)	0.60	0.60
- Photocopie :	0.25	0.25
<b>Location de la grosse remorque communale</b>		
- A la journée :	45.00	46.00
- A la demi-journée :	23.00	23.00
<b>Location de la petite remorque communale</b>		
- A la journée :	26.00	27.00
- A la demi-journée :	13.00	14.00
<b>Droits d'emplacement des forains à la journée + électricité coût réel</b>		
Petits manèges :	40.00	45.00
Grands manèges :	60.00	65.00



Stands (au mètre linéaire) :	7.35	7.50
Petits cirques et cirques à un mât	55.00	60.00
Cirques à deux mâts	95.00	100.00
<b>Manèges et stands présents au-delà de 5 jours consécutifs (tarif à la semaine) + électricité coût réel</b>		
Place des Robans - saison	75.00	80.00
Place des Robans – hors saison	45.00	50.00
Place de Normandie	100.00	105.00
Paillottes – saison	100.00	105.00
Paillottes – hors saison	80.00	85.00
Terrain des anglais – caravanes	75.00	80.00
<b>Tarifs de redevances assainissement</b>		
Taxe forfaitaire nouveau branchement :	2 010.00	2 060.00
Redevance annuelle de branchement :	95.00	100.00
Redevance de branchement supplémentaire :	95.00	100.00
Prix au mètre cube rejeté :	1.85	1.90
<b>Jardins communaux pour l'année</b>		
Tarif au m <sup>2</sup> :	0.50	0.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----

#### **7- Mise en vente d'un mobil-home au Camping du Sud**

Délibération n°2024-11-12

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en vente le mobil-home n°3 situé au Camping du Sud parcelle n° 3. Cela permettra de proposer la parcelle en location. Il est proposé de vendre le mobil-home au prix de 4 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le mobil-home n°3 au Camping du Sud parcelle n° 3 au prix de 4 000 € HT. -----

#### **8- SDEM 50 – Augmentation de la capacité de charge des IRVE (Infrastructure de Recharge Véhicule Electrique)**

Délibération n° 2024-11-13

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la borne de recharge dénommée « Place des Robans » de la commune, sise 34 avenue de l'Aumesle, fait partie des bornes les plus utilisées du réseau e-Charge50.

Afin d'offrir un meilleur service aux usagers et répondre à la demande croissante du besoin en recharge, le SDEM50 a pris la décision de financer des travaux visant à améliorer la capacité de charge du site.

A ce titre, Monsieur Laurent SAMSON – Chargé de Mission Mobilité durable prendra contact prochainement avec la mairie afin d'étudier cette mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du SDEM pour l'installation d'une nouvelle borne de recharge.

- Le conseil municipal décidera du lieu d'implantation de cette nouvelle borne après avoir étudié les différentes possibilités proposées.
- autorise le Maire à signer tout document concernant la commande de cette nouvelle borne de recharge -----

#### **9- Devis pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car**

Délibération n° 2024-11-14

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car est ancienne et fonctionne très mal. Un devis a été fait par l'entreprise M-INNOV – 59 rue Fernand Forest – 63540 ROMAGNAT.

Ce devis d'un montant de 11 433,00 € HT + TVA 2 286,60 € = 13 719,60 € TTC comprend la borne de paiement camping-car, suivi, communication bancaire IP, dépose/livraison/installation, abonnement bancaire, le système vocal est offert. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis et payer la facture d'un montant de 11 433,00 € HT + TVA 2 286,60 € = 13 719,60 € TTC pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car. -----

#### **10- Devis pour la réfection du plafond au Camping du Sud**

Délibération 2024-11-15

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux relatifs à l'habillage du plafond des sanitaires du camping du Sud sont nécessaires. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Deux devis ont été effectués :

- Entreprise Vincent DOUVILLE Menuiserie/Charpente – 7 impasse des Présmesnils – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE d'un montant de 17 068.99 € HT + TVA 1 706.90 € = 18 775.89 € TTC.
- L'Atelier PAISANT – 13 route des Marais – Saint-Symphorien le Valois – 50250 LA HAYE d'un montant 25 239.22 € HT + TVA 5 047.84 € = 30 287.06 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Vincent DOUVILLE Menuiserie/Charpente – 7 impasse des Présmesnils – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE d'un montant de 17 068.99 € HT + TVA 1 706.90 € = 18 775.89 € TTC et à payer la facture d'un montant de 18 775.89 € TTC pour les travaux d'habillage du plafond des sanitaires du camping du Sud. -----

#### **11- Devis pour remplacement de la chaudière à fioul au Camping du Sud (eau chaude et sanitaires)**

Délibération 2024-11-16

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la chaudière à fioul pour l'eau des sanitaires du Camping du Sud est ancienne et fonctionne très mal. Il est donc nécessaire de la remplacer. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Un devis a été effectué par l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER d'un montant de 31 251.57 € HT + TVA 6 250.31 € = 37 501.88 € TTC. Il est prévu de remplacer l'ancienne chaudière à fioul par une pompe à chaleur production d'ECS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER et à payer la facture d'un montant de 31 251.57 € HT + TVA 6 250.31 € = 37 501.88 € TTC pour les travaux de changement de l'ancienne chaudière à fioul du camping du Sud (eau chaude et sanitaires) ;

Et de solliciter des subventions et signer tous documents afférents à cette dépense.-----

#### **12- Devis pour remplacement de la chaudière fioul de la salle du Sud (chauffage)**

Délibération 2024-11-17

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la chaudière à fioul pour le chauffage du Camping du Sud est ancienne et fonctionne très mal. Il est donc nécessaire de la remplacer. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Un devis a été effectué par l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER d'un montant de 19 964.36 € HT + TVA 3 992.87 € = 23 957.23 € TTC. Il est prévu de remplacer l'ancienne chaudière à fioul par un système gainable sur pompe à chaleur AIR/AIR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER et à payer la facture d'un montant de 19 964.36 € HT + TVA 3 992.87 € = 23 957.23 € TTC pour les travaux de changement de l'ancienne chaudière à fioul du camping du Sud par un système gainable sur pompe à chaleur AIR/AIR ;

Et de solliciter des subventions et signer tous documents afférents à cette dépense.-----

### **13- Décision à prendre pour la vidéoprotection et examen des devis**

Délibération 2024-11-18

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de vidéoprotection avance. Trois devis ont été établis par des entreprises :

➤ Entreprise SONELEC – ZI du Château de la Mare – 50200 COUTANCES pour un montant de 34 642.44 € HT + TVA 6 928.49 € = 41 570.93 € TTC.

- les caméras sont de manufactures chinoises et non préconisées par les Gendarmes pour leur qualité, leur utilisation et leur résistance en bord de mer.

Du fait de l'origine étrangère, il est probable qu'il y ait peu ou pas de subvention.

➤ Entreprise QUALLIANCE – 47 ZA les Forges – 50500 TERRES-ET-MARAIS pour un montant de 94 561.40 € HT + TVA 18 912.28 € = 113 473.68 € TTC.

➤ Entreprise ERYMA – 26 rue du champs de bataille – 50800 VILLEDIEU-LES-POELES ROUFFIGNY pour un montant de 78 564.91 € HT + TVA 15 712.98 € = 94 277.89 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord de principe pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune selon les préconisations de la gendarmerie nationale, de solliciter toutes les subventions pour le financement de cette opération et de signer tous les documents afférents à cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 4 voix contre (Marion LEBRUN, Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT, Patrice HELAINE) décide:

- D'avaliser la proposition ci-dessus.

### **14- Société VALOCÎME - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 195 située Allée des Cavaliers**

Délibération 2024-11-19

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce point est reporté.

### **15- Société VALOCÎME - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 144 située Allée des Cavaliers**

Délibération 2024-11-20

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce point est reporté.

### **16- Presbytère : détermination du loyer et convention de gestion**

Délibération 2024-11-21

Monsieur Jacques DURET, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, informe le Conseil Municipal que le logement communal « Presbytère » situé rue des Ecoles est vacant. Les travaux de rénovation sont terminés.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

La gestion de la location de ce logement est donnée à l'Office Notarial de Maître Laurent DESHAYES, Notaire – 36 rue du Mont-Saint-Michel – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE (contrat de location, états des lieux entrant/sortant, paiement et restitution de la caution, paiement des loyers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 3 abstentions (Marion LEBRUN, Jean-Philippe PONTIS, Philippe BOUBET) décide :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024, le loyer mensuel du logement communal « Presbytère » situé rue des Écoles à la somme de 950 € (neuf cent cinquante euros).

- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bail de location, pour ce logement ci-dessus désigné auprès de Maître Laurent DESHAYES, Notaire – 36 rue du Mont-Saint-Michel – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.

- que le dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer soit 950 € (neuf cent cinquante euros).

## 17- Questions diverses

Marion LEBRUN : Des nouvelles du square : travaux trop lourds pour une personne.  
Devis Entreprise DESLANDE : 40 000 €  
Il faut faire d'autres devis.  
Fin des travaux à prévoir pour Pâques pour une inauguration le 8 mai 2025.

Franck VIGOT : Information – Décorations de Noël  
La Mairie de SAINT-PAIR-SUR-MER vend du matériel à prix intéressant.  
Il se propose de les rencontrer pour acheter des décorations qui serviront l'année prochaine.

Franck VIGOT : Travaux – Festival REVIVAL  
Il faudrait agrandir l'entrée du Stade municipal.  
18/07/2025 : Tribute : Emy WINEHOUSE – Tribute : Bob MARLEY – Dany BRIAND  
19/07/2025 : Boney M - François Feldman – Années 80 : Lio – Sabine PATUREL – Plastic BERTRAND  
20/07/2025 : Rubettes + Stars surprises

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'ordonnance du 05/11/2024 rendue par le Tribunal administratif de CAEN dans l'instance initiée par Mme Monique BIRCHALL et M. Patrice HELAINE indiquant que leur requête est « rejetée ».

La séance est levée à 23h45

Les secrétaires de séance,  
Sophie CLEMENT-ROBIN      Frédérique DOUCHIN



Le Maire,  
Jean-René BINET

